

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

MPB-9000LV

Rubrique 1. Identification

Nom du produit : LOW VOC FACTORY PACK BASECOAT
BLACK

Code du produit : MPB-9000LV

Autres moyens d'identification : Non disponible.

Type de produit : Liquide.

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Peinture ou matériau lié à la peinture.

Manufacturier : Valspar Automotive
101 W. Prospect Ave.,
Cleveland, OH 44115
USA

Contact national : Valspar Automotive
180 Brunel Road
Mississauga, Ontario L4Z 1T5 Canada

Numéro de téléphone d'urgence de la société : US / Canada: (216) 566-2917
Mexique: 55-4160-8800 / 55-4160-8819 Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

Numéro de produit d'information téléphonique : US / Canada: 1-800-844-3691 Option 3
Mexique: 55-5333-1500

Transport Numéro d'urgence : US / Canada: (800) 424-9300
Mexique: SETIQ 800-00-214-00 / 55-5559-1588 Disponible 24 heures/365 jours par année

Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange : LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2
CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A
CANCÉROGÉNITÉ - Catégorie 2
TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 1B
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3
Pourcentage du mélange constitué de composants de toxicité aiguë inconnue: 18.5 % (cutanée), 35.7 % (par inhalation)

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Section 2. Identification des dangers

Mentions de danger

- : Liquide et vapeurs très inflammables.
- Provoque une irritation cutanée.
- Provoque une sévère irritation des yeux.
- Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
- Susceptible de provoquer le cancer.
- Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Conseils de prudence

Prévention

- : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection, des vêtements et équipement de protection des yeux ou du visage. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Ne pas respirer les vapeurs. Se laver soigneusement après manipulation.

Intervention

- : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.

Stockage

- : Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Élimination

- : Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Éléments d'une étiquette complémentaire

UNE EXPOSITION EXCESSIVE ET PROLONGÉE À CE PRODUIT ENTRAÎNE DES EFFETS DIFFÉRÉS SUR LA SANTÉ. Contient des solvants capables de causer des dégâts permanents au cerveau ainsi qu'au système nerveux. L'utilisation inappropriée de ce produit en le concentrant et en l'aspirant intentionnellement peut être dangereuse ou peut même causer la mort. AVERTISSEMENT: Ce produit contient des matières chimiques connue d'Etat de la Californie qui peut causer le cancer, dommages à la naissance ou autre malformation congénitale. POUR USAGE PROFESSIONNEL. Ce produit doit être mélangé avec d'autres avant d'être utilisé. Avant d'ouvrir les contenants, BIEN LIRE LES AVERTISSEMENTS CONCERNANT CHAQUE PRODUIT DE MÉLANGÉ.

S'il vous plaît se référer à la SDD pour plus d'informations. Tenir hors de portée des enfants. Ne pas transvaser pour fins de conservation.

Dangers non classés ailleurs

- : Aucun connu.

Dangers identifiés lors de l'utilisation

- : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation

- : Mélange

Autres moyens d'identification

- : Non disponible.

Numéro CAS / autres identificateurs uniques

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Nom des ingrédients	% en poids	Identificateurs
p-Chlorobenzotrifluorure	18.45	98-56-6
Acétone	17.39	67-64-1
Acétate de méthyle	14.7	79-20-9
Acetate de 2-methoxy-1-methylethyle	9.12	108-65-6
Acétate de n-butyle	4.76	123-86-4
Pentan-2-one	2.54	107-87-9
Noir de Carbone	1.75	1333-86-4
Phtalate de benzyle et de butyle	0.91	85-68-7
Méthylisobutylcétone	0.4	108-10-1
Acétaldéhyde	0.28	75-07-0

Toute concentration présentée comme une plage vise à protéger la confidentialité ou est expliquée par une variation entre les lots.

Le produit ne contient aucun autre ingrédient exigeant une déclaration dans cette section, selon les connaissances actuelles du fournisseur et les concentrations de classification en vigueur.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin.
- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Date d'édition/Date de révision : 10/11/2025	Date de publication précédente : 8/1/2025	Version : 13.01	3/24
MPB-9000LV	LOW VOC FACTORY PACK BASECOAT BLACK	SHW-85-NA-GHS-CA	

Section 4. Premiers soins

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.
- Inhalation** : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
- Contact avec la peau** : Provoque une irritation cutanée.
- Ingestion** : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC).

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmolement
rougeur
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
nausées ou vomissements
migraine
somnolence/fatigue
étourdissements/vertiges
évanouissement
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
malformations du squelette
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
malformations du squelette
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
malformations du squelette

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Note au médecin traitant** : En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO₂, de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.
- Agents extincteurs inappropriés** : NE PAS utiliser de jet d'eau.

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Dangers spécifiques du produit	: Liquide et vapeurs très inflammables. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure. La vapeur ou le gaz est plus lourd que l'air et se répand le long du sol. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme.
Produit de décomposition thermique dangereux	: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone composés halogénés Halogénures de carbonyle
Mesures spéciales de protection pour les pompiers	: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	: Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.
Remarque	: Liquide inflammable.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences	: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
Intervenants en cas d'urgence	: Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».
Précautions environnementales	: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Petit déversement	: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Absorber avec une matière inerte et placer dans un contenant d'élimination des déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
--------------------------	---

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- Grand déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter l'exposition durant une grossesse. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant (ou récipient).

- Conseils sur l'hygiène générale au travail** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

- Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

- Limites d'exposition professionnelle (OSHA États-Unis)

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Nom des ingrédients	No CAS	Limites d'exposition
p-Chlorobenzotrifluorure Acétone	98-56-6 67-64-1	Aucun. ACGIH TLV (États-Unis, 1/2024) A4. TWA 8 heures: 250 ppm. STEL 15 minutes: 500 ppm. NIOSH REL (États-Unis, 10/2020) TWA 10 heures: 250 ppm. TWA 10 heures: 590 mg/m³. OSHA PEL (États-Unis, 5/2018) TWA 8 heures: 1000 ppm. TWA 8 heures: 2400 mg/m³.
Acétate de méthyle	79-20-9	ACGIH TLV (États-Unis, 1/2024) TWA 8 heures: 200 ppm. TWA 8 heures: 606 mg/m³. STEL 15 minutes: 250 ppm. STEL 15 minutes: 757 mg/m³. NIOSH REL (États-Unis, 10/2020) TWA 10 heures: 200 ppm. TWA 10 heures: 610 mg/m³. STEL 15 minutes: 250 ppm. STEL 15 minutes: 760 mg/m³. OSHA PEL (États-Unis, 5/2018) TWA 8 heures: 200 ppm. TWA 8 heures: 610 mg/m³.
Acetate de 2-methoxy-1-methylethyle	108-65-6	OARS WEEL (États-Unis, 9/2024) TWA 8 heures: 50 ppm.
Acétate de n-butyle	123-86-4	ACGIH TLV (États-Unis, 1/2024) [Butyl acetates] STEL 15 minutes: 150 ppm. TWA 8 heures: 50 ppm. NIOSH REL (États-Unis, 10/2020) TWA 10 heures: 150 ppm. TWA 10 heures: 710 mg/m³. STEL 15 minutes: 200 ppm. STEL 15 minutes: 950 mg/m³. OSHA PEL (États-Unis, 5/2018) TWA 8 heures: 150 ppm. TWA 8 heures: 710 mg/m³.
Pentan-2-one	107-87-9	ACGIH TLV (États-Unis, 1/2024) STEL 15 minutes: 150 ppm. NIOSH REL (États-Unis, 10/2020) TWA 10 heures: 150 ppm. TWA 10 heures: 530 mg/m³. OSHA PEL (États-Unis, 5/2018) TWA 8 heures: 200 ppm. TWA 8 heures: 700 mg/m³.
Noir de Carbone	1333-86-4	ACGIH TLV (États-Unis, 1/2024) A3. TWA 8 heures: 3 mg/m³. Forme: Fraction inhalable. NIOSH REL (États-Unis, 10/2020) NIA. TWA 10 heures: 3.5 mg/m³. TWA 10 heures: 0.1 mg/m³ (as cyclohexane-extractable fraction). OSHA PEL (États-Unis, 5/2018) TWA 8 heures: 3.5 mg/m³.
Phtalate de benzyle et de butyle	85-68-7	Aucun.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Méthylisobutylcétone	108-10-1	ACGIH TLV (États-Unis, 1/2024) A3. TWA 8 heures: 20 ppm. STEL 15 minutes: 75 ppm. NIOSH REL (États-Unis, 10/2020) TWA 10 heures: 50 ppm. TWA 10 heures: 205 mg/m³. STEL 15 minutes: 75 ppm. STEL 15 minutes: 300 mg/m³. OSHA PEL (États-Unis, 5/2018) TWA 8 heures: 100 ppm. TWA 8 heures: 410 mg/m³.
Acétaldéhyde	75-07-0	ACGIH TLV (États-Unis, 1/2024) A2. C: 25 ppm. C: 45 mg/m³. NIOSH REL (États-Unis, 10/2020) NIA. OSHA PEL (États-Unis, 5/2018) TWA 8 heures: 200 ppm. TWA 8 heures: 360 mg/m³.

Limites d'exposition professionnelle (Canada)

Nom des ingrédients	No CAS	Limites d'exposition
acétone	67-64-1	CA Saskatchewan Provincial (Canada, 4/2021) STEL 15 minutes: 750 ppm. TWA 8 heures: 500 ppm. CA British Columbia Provincial (Canada, 9/2024) TWA 8 heures: 250 ppm. STEL 15 minutes: 500 ppm. CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019) TWA 8 heures: 250 ppm. STEL 15 minutes: 500 ppm. CA Québec Provincial (Canada, 2/2024) VEMP 8 heures: 250 ppm. VECD 15 minutes: 500 ppm. CA Alberta Provincial (Canada, 3/2023) OEL 8 heures: 1200 mg/m³. OEL 15 minutes: 1800 mg/m³. OEL 8 heures: 500 ppm. OEL 15 minutes: 750 ppm.
Acétate de méthyle	79-20-9	CA Saskatchewan Provincial (Canada, 4/2021) STEL 15 minutes: 250 ppm. TWA 8 heures: 200 ppm. CA British Columbia Provincial (Canada, 9/2024) TWA 8 heures: 200 ppm. STEL 15 minutes: 250 ppm. CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019) TWA 8 heures: 200 ppm. STEL 15 minutes: 250 ppm. CA Québec Provincial (Canada, 2/2024) VEMP 8 heures: 200 ppm. VEMP 8 heures: 606 mg/m³. VECD 15 minutes: 250 ppm. VECD 15 minutes: 757 mg/m³.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

acétate de n-butyle	123-86-4	CA Alberta Provincial (Canada, 3/2023) OEL 8 heures: 606 mg/m³. OEL 15 minutes: 757 mg/m³. OEL 15 minutes: 250 ppm. OEL 8 heures: 200 ppm. CA Saskatchewan Provincial (Canada, 4/2021) STEL 15 minutes: 200 ppm. TWA 8 heures: 150 ppm. CA British Columbia Provincial (Canada, 9/2024) [butyl acetate, all isomers] STEL 15 minutes: 150 ppm. TWA 8 heures: 50 ppm. CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019) [butyl acetates, all isomers] STEL 15 minutes: 150 ppm. TWA 8 heures: 50 ppm. CA Québec Provincial (Canada, 2/2024) [Acétates de butyle] VECD 15 minutes: 150 ppm. VEMP 8 heures: 50 ppm.
Méthyl propyl cétone	107-87-9	CA Alberta Provincial (Canada, 3/2023) OEL 15 minutes: 200 ppm. OEL 15 minutes: 950 mg/m³. OEL 8 heures: 150 ppm. OEL 8 heures: 713 mg/m³. CA Saskatchewan Provincial (Canada, 4/2021) STEL 15 minutes: 250 ppm. TWA 8 heures: 200 ppm. CA British Columbia Provincial (Canada, 9/2024) TWA 8 heures: 150 ppm. STEL 15 minutes: 250 ppm. CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019) STEL 15 minutes: 150 ppm. CA Québec Provincial (Canada, 2/2024) VECD 15 minutes: 150 ppm.
Noir de carbone	1333-86-4	CA Alberta Provincial (Canada, 3/2023) OEL 8 heures: 200 ppm. OEL 15 minutes: 250 ppm. OEL 8 heures: 705 mg/m³. OEL 15 minutes: 881 mg/m³. CA Saskatchewan Provincial (Canada, 4/2021) STEL 15 minutes: 7 mg/m³. TWA 8 heures: 3.5 mg/m³. CA British Columbia Provincial (Canada, 9/2024) Carc 2B. TWA 8 heures: 3 mg/m³. Forme: Inhalable. CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019) TWA 8 heures: 3 mg/m³. Forme: Inhalable particulate matter.. CA Québec Provincial (Canada, 2/2024) C3.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Acétate de l'éther monobutylique d'éthylène glycol	112-07-2	VEMP 8 heures: 3 mg/m³. Forme: particules de la fraction inhalable de l'aérosol. CA Alberta Provincial (Canada, 3/2023) OEL 8 heures: 3.5 mg/m³. CA Saskatchewan Provincial (Canada, 4/2021) STEL 15 minutes: 30 ppm. TWA 8 heures: 20 ppm. CA British Columbia Provincial (Canada, 9/2024) TWA 8 heures: 20 ppm. CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019) TWA 8 heures: 20 ppm. CA Québec Provincial (Canada, 2/2024) C3. VEMP 8 heures: 10 ppm. CA Alberta Provincial (Canada, 3/2023) OEL 8 heures: 131 mg/m³. OEL 8 heures: 20 ppm.
Méthyl isobutyl cétone	108-10-1	CA Saskatchewan Provincial (Canada, 4/2021) STEL 15 minutes: 75 ppm. TWA 8 heures: 50 ppm. CA British Columbia Provincial (Canada, 9/2024) Carc 2B. TWA 8 heures: 20 ppm. STEL 15 minutes: 75 ppm. CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019) TWA 8 heures: 20 ppm. STEL 15 minutes: 75 ppm. CA Québec Provincial (Canada, 2/2024) C3. VEMP 8 heures: 20 ppm. VECD 15 minutes: 75 ppm. CA Alberta Provincial (Canada, 3/2023) OEL 8 heures: 205 mg/m³. OEL 8 heures: 50 ppm. OEL 15 minutes: 75 ppm. OEL 15 minutes: 307 mg/m³.
Acétaldéhyde	75-07-0	CA Saskatchewan Provincial (Canada, 4/2021) CEIL: 25 ppm. CA British Columbia Provincial (Canada, 9/2024) Carc 2A, Carc 2B. C: 25 ppm. CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019) Ceiling Limit: 25 ppm. CA Québec Provincial (Canada, 2/2024) C3. P: 25 ppm. P: 45 mg/m³. CA Alberta Provincial (Canada, 3/2023) C: 45 mg/m³. C: 25 ppm.

Limites d'exposition professionnelle (Mexique)

Date d'édition/Date de révision	: 10/11/2025	Date de publication précédente	: 8/1/2025	Version	: 13.01	10/24
MPB-9000LV	LOW VOC FACTORY PACK BASECOAT	BLACK			SHW-85-NA-GHS-CA	

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Nom des ingrédients	No CAS	Limites d'exposition
Acétone	67-64-1	NOM-010-STPS-2014 (Mexique, 4/2016) A4. TWA 8 heures: 500 ppm. STEL 15 minutes: 750 ppm.
Acétate de méthyle	79-20-9	NOM-010-STPS-2014 (Mexique, 4/2016) TWA 8 heures: 200 ppm. STEL 15 minutes: 250 ppm.
Acétate de n-butyle	123-86-4	NOM-010-STPS-2014 (Mexique, 4/2016) TWA 8 heures: 150 ppm. STEL 15 minutes: 200 ppm.
Pentan-2-one	107-87-9	NOM-010-STPS-2014 (Mexique, 4/2016) STEL 15 minutes: 150 ppm.
Méthylisobutylcétone	108-10-1	NOM-010-STPS-2014 (Mexique, 4/2016) A3. TWA 8 heures: 50 ppm. STEL 15 minutes: 75 ppm.
Acétaldéhyde	75-07-0	NOM-010-STPS-2014 (Mexique, 4/2016) A3. CEIL: 25 ppm.

Indices d'exposition biologique (États-Unis)

Nom des ingrédients	Indices d'exposition
Acétone	ACGIH BEI (États-Unis, 1/2024) BEI: 25 mg/l, acetone [in urine]. Temps d'échantillonnage: end of shift.
Méthylisobutylcétone	ACGIH BEI (États-Unis, 1/2024) BEI: 1 mg/l, methyl isobutyl ketone [in urine]. Temps d'échantillonnage: end of shift.

Indices d'exposition biologique (Canada)

Aucun indice d'exposition n'est connu.

Indices d'exposition biologique (Mexique)

Nom des ingrédients	Indices d'exposition
Acétone	Official Mexican STANDARD NOM-047-SSA1-2011, Environmental Health-Biological exposure indices for personnel occupationally exposed to chemical substances. (Mexique, 6/2012) BEI: 50 mg/L [non-specific. The determinant is nonspecific, since it can be found after exposure to other chemicals.], acetone [in urine]. Temps d'échantillonnage: at the end of the work shift.
Méthylisobutylcétone	Official Mexican STANDARD NOM-047-SSA1-2011, Environmental Health-Biological exposure indices for personnel occupationally exposed to chemical substances. (Mexique, 6/2012) BEI: 2 mg/L, MIBK [in urine]. Temps d'échantillonnage: at the end of the work shift.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- Contrôles d'ingénierie appropriés** : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.
- Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.
- Mesures de protection individuelle**
- Mesures d'hygiène** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.
- Protection oculaire/faciale** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.
- Protection de la peau**
- Protection des mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.
- Protection du corps** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Quand il existe un risque d'ignition causée par de l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour la meilleure protection contre les décharges statiques, les vêtements doivent comprendre des combinaisons de travail, des bottes et des gants antistatiques.
- Autre protection pour la peau** : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- Protection respiratoire** : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Toutes les propriétés sont mesurées à température et pression standard, sauf indication contraire.

Apparence

- État physique** : Liquide.
- Couleur** : Noir.
- Odeur** : Non disponible.

Date d'édition/Date de révision	: 10/11/2025	Date de publication précédente	: 8/1/2025	Version	: 13.01	12/24
MPB-9000LV	LOW VOC FACTORY PACK BASECOAT BLACK				SHW-85-NA-GHS-CA	

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Seuil olfactif	: Non disponible.
pH	: Non applicable.
Point de fusion et point de congélation	: Non disponible.
Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage d'ébullition	: 55°C (131°F)
Point d'éclair	: Vase clos: -13°C (8.6°F) [Pensky-Martens Closed Cup]
Taux d'évaporation	: 5.6 (acétate de butyle = 1)
Inflammabilité	: Liquide inflammable.
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	: Seuil minimal: 0.9% Seuil maximal: 16%
Tension de vapeur	: 24 kPa (180 mm Hg)
Densité de vapeur relative	: 2 [Air = 1]
Densité relative	: 1.01
Densité	: 1.01 g/cm ³
Solubilité(s)	:

Médias	Résultat
l'eau froide	Non soluble

Coefficient de partage n-octanol/eau	: Non applicable.
Température d'auto-inflammation	: Non disponible.
Température de décomposition	: Non disponible.
Viscosité	: Dynamique (température ambiante): Non disponible. Cinématique (température ambiante): Non disponible. Cinématique (40°C (104°F)): <20.5 mm ² /s (<20.5 cSt)
Poids moléculaire	: Non applicable.

Caractéristiques des particules

Taille médiane des particules	: Non applicable.
Chaleur de combustion	: 24.826 kJ/g

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité	: Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
Stabilité chimique	: Le produit est stable.
Risque de réactions dangereuses	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
Conditions à éviter	: Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler les contenants ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation. Empêcher l'accumulation de gaz dans les endroits bas ou confinés.

Date d'édition/Date de révision	: 10/11/2025	Date de publication précédente	: 8/1/2025	Version	: 13.01	13/24
MPB-9000LV	LOW VOC FACTORY PACK BASECOAT BLACK				SHW-85-NA-GHS-CA	

Section 10. Stabilité et réactivité

Matériaux incompatibles : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :
matières oxydantes

Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient

Résultat

p-Chlorobenzotrifluorure

Rat - Orale - DL50

13 g/kg

Acétone

Rat - Orale - DL50

5800 mg/kg

Effets toxiques: Comportemental - Temps de sommeil altéré (y compris la modification du réflexe de redressement)

Comportemental - Tremblements

Acétate de méthyle

Rat - Orale - DL50

>5 g/kg

Lapin - Cutané - DL50

>5 g/kg

Acetate de 2-methoxy-1-methylethyle

Rat - Orale - DL50

8532 mg/kg

Lapin - Cutané - DL50

>5 g/kg

Acétate de n-butyle

Rat - Orale - DL50

10768 mg/kg

Effets toxiques: Comportementale - Somnolence (activité dépressive générale) Poumon, thorax ou respiration - Autres changements Foie - Autres changements

Lapin - Cutané - DL50

>17600 mg/kg

Pentan-2-one

Rat - Orale - DL50

1600 mg/kg

Lapin - Cutané - DL50

6500 mg/kg

Noir de Carbone

Rat - Orale - DL50

>15400 mg/kg

Effets toxiques: Comportementale - Somnolence (activité dépressive générale)

Phthalate de benzyle et de butyle

Rat - Cutané - DL50

6700 mg/kg

Lapin - Cutané - DL50

>10000 mg/kg

Rat - Orale - DL50

2330 mg/kg

Méthylisobutylcétone

Rat - Orale - DL50

2080 mg/kg

Acétaldéhyde

Rat - Orale - DL50

661 mg/kg

Effets toxiques: Nerf périphérique et sensation - Paralysie spastique avec ou sans changement sensoriel Comportemental - Temps de sommeil altéré (y compris la modification du réflexe de

Date d'édition/Date de révision

: 10/11/2025

**Date de publication
précédente**

: 8/1/2025

Version : 13.01

14/24

MPB-9000LV

LOW VOC FACTORY PACK BASECOAT
BLACK

SHW-85-NA-GHS-CA

Section 11. Données toxicologiques

redressement) Poumon, thorax ou respiration - Dyspnée

Lapin - Cutané - DL50

3540 mg/kg

Rat - Inhalation - CL50 Gaz.

13300 ppm [4 heures]

Effets toxiques: Comportemental - Excitation Poumon, thorax ou respiration - Dyspnée

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Nom du produit ou de l'ingrédient

Acétone

Résultat

Lapin - Peau - Léger irritant

Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures

Quantité/concentration appliquée: 500 mg

Lapin - Peau - Léger irritant

Quantité/concentration appliquée: 395 mg

Lapin - Peau - Léger irritant

Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures

Quantité/concentration appliquée: 500 mg

Lapin - Peau - Modérément irritant

Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures

Quantité/concentration appliquée: 20 mg

Lapin - Peau - Modérément irritant

Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures

Quantité/concentration appliquée: 500 mg

Lapin - Peau - Léger irritant

Quantité/concentration appliquée: 405 mg

Lapin - Peau - Léger irritant

Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures

Quantité/concentration appliquée: 500 mg

Lapin - Peau - Léger irritant

Quantité/concentration appliquée: 500 mg

Lapin - Peau - Léger irritant

Quantité/concentration appliquée: 500 mg

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Lésions oculaires graves/ irritation oculaire

Nom du produit ou de l'ingrédient

Acétone

Résultat

Humain - Yeux - Léger irritant

Quantité/concentration appliquée: 186300 ppm

Lapin - Yeux - Léger irritant

Quantité/concentration appliquée: 10 uL

Lapin - Yeux - Modérément irritant

Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures

Quantité/concentration appliquée: 20 mg

Lapin - Yeux - Hautement irritant

Quantité/concentration appliquée: 20 mg

Lapin - Yeux - Modérément irritant

Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures

Quantité/concentration appliquée: 100 mg

Lapin - Yeux - Modérément irritant

Section 11. Données toxicologiques

Méthylisobutylcétone

Quantité/concentration appliquée: 100 mg

Lapin - Yeux - Modérément irritant

Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures

Quantité/concentration appliquée: 100 uL

Lapin - Yeux - Hautement irritant

Quantité/concentration appliquée: 40 mg

Acétaldéhyde

Lapin - Yeux - Hautement irritant

Quantité/concentration appliquée: 40 mg

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Corrosion/irritation respiratoire

Non disponible.

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non disponible.

Peau

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Respiratoire

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Mutagénicité des cellules germinales

Non disponible.

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Cancérogénicité

Non disponible.

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	OSHA	CIRC	NTP
p-Chlorobenzotrifluorure	-	2B	-
Noir de Carbone	-	2B	-
Phtalate de benzyle et de butyle	-	3	-
Méthylisobutylcétone	-	2B	-
Acétaldéhyde	-	2B	Raisonnement prévu comme un cancérogène pour les humains.

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Section 11. Données toxicologiques

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat
p-Chlorobenzotrifluorure	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3
Acétone	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3
Acétate de méthyle	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3
Acetate de 2-methoxy-1-methylethyle	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3
Acétate de n-butyle	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3
Méthylisobutylcétone	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3
Acétaldéhyde	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3 TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat
Acétaldéhyde	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES - Catégorie 1

Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Inhalation	: Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée.
Ingestion	: Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC).

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation larmolement rougeur
------------------------------	--

Section 11. Données toxicologiques

Inhalation	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: nausées ou vomissements migraine somnolence/fatigue étourdissements/vertiges évanouissement poids foetal réduit augmentation de la mortalité foetale malformations du squelette
Contact avec la peau	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation rougeur poids foetal réduit augmentation de la mortalité foetale malformations du squelette
Ingestion	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: poids foetal réduit augmentation de la mortalité foetale malformations du squelette

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Exposition de longue durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Généralités : Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité : Susceptible de provoquer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction : Peut nuire à la fertilité ou au foetus.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Section 11. Données toxicologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Orale (mg/kg)	Cutané (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
LOW VOC FACTORY PACK BASECOAT	63017.5	N/A	N/A	N/A	N/A
p-Chlorobenzotrifluorure	13000	N/A	N/A	N/A	N/A
Acétone	5800	N/A	N/A	N/A	N/A
Acetate de 2-methoxy-1-methylethyle	8532	N/A	N/A	N/A	N/A
Acétate de n-butyle	10768	N/A	N/A	N/A	N/A
Pentan-2-one	1600	6500	N/A	N/A	N/A
Phtalate de benzyle et de butyle	2330	6700	N/A	N/A	N/A
Méthylisobutylcétone	2080	N/A	N/A	11	N/A
Acétaldéhyde	661	3540	N/A	N/A	N/A

Section 12. Données écologiques

Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient

Acétone

Résultat

Aiguë - CE50 - Eau douce

Algues - Green algae - *Selenastrum sp.*
7200 mg/l [96 heures]

Effet: Population

Chronique - NOEC - Eau de mer

Algues - Green algae - *Ulva pertusa*
4.95 mg/l [96 heures]

Effet: Reproduction

Chronique - NOEC - Eau douce

Crustacés - Daphnie - *Daphniidae*
0.016 ml/l [21 jours]

Effet: Population

Chronique - NOEC - Eau de mer

Poisson - Threespine stickleback - *Gasterosteus aculeatus* - Larve
Âge: 7 jours

5 µg/l [42 jours]

Effet: Population

Aiguë - CL50 - Eau de mer

ISO

Crustacés - Calanoid copepod - *Acartia tonsa* - Copépodite
4.42589 ml/l [48 heures]

Effet: Mortalité

Aiguë - CL50 - Eau douce

Poisson - Guppy - *Poecilia reticulata*

Âge: 4 à 12 mois; Taille: 2 à 10 cm; Poids: 0.5 à 14 g
5600 ppm [96 heures]

Effet: Mortalité

Acétate de méthyle

Aiguë - CL50 - Eau douce

Poisson - Fathead minnow - *Pimephales promelas*

Âge: 28 à 32 jours; Taille: 17.5 mm; Poids: 0.087 g
320 mg/l [96 heures]

Effet: Mortalité

Acétate de n-butyle

Aiguë - CL50 - Eau douce

Poisson - Fathead minnow - *Pimephales promelas*

Âge: 31 à 32 jours; Taille: 21.6 mm; Poids: 0.175 g
18 mg/l [96 heures]

Section 12. Données écologiques

Effet: Mortalité

Aiguë - CL50 - Eau de mer

Crustacés - Brine shrimp - *Artemia salina*
32 mg/l [48 heures]

Effet: Mortalité

Aiguë - CL50 - Eau douce

Poisson - Fathead minnow - *Pimephales promelas*
Âge: 32 jours; Taille: 18.4 mm; Poids: 0.095 g
1240 mg/l [96 heures]

Effet: Mortalité

Chronique - NOEC - Eau douce

Daphnie - Water flea - *Daphnia magna*
Âge: <24 heures
0.17 mg/l [21 jours]

Effet: Reproduction

Chronique - NOEC - Eau douce

Poisson - Threespine stickleback - *Gasterosteus aculeatus*
10 µg/l [66 jours]

Effet: Comportement alimentaire

Aiguë - CL50 - Eau de mer

Poisson - Shiner perch - *Cymatogaster aggregata* - Juvenile
(jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré)
Poids: 3 g

0.51 mg/l [96 heures]

Effet: Mortalité

Chronique - NOEC - Eau douce

US EPA
Algues - Diatom - *Skeletonema costatum*
0.1 mg/l [96 heures]

Effet: Population

Aiguë - CE50 - Eau douce

ASTM
Daphnie - Water flea - *Daphnia magna*
1 mg/l [48 heures]

Effet: Intoxication

Aiguë - CE50 - Eau douce

Algues - Green algae - *Raphidocelis subcapitata*
100 µg/l [96 heures]

Effet: Biochimie

Aiguë - CL50 - Eau douce

Poisson - Fathead minnow - *Pimephales promelas*
Âge: 29 jours; Taille: 21 mm; Poids: 0.141 g
505 mg/l [96 heures]

Effet: Mortalité

Chronique - NOEC - Eau douce

Daphnie - Water flea - *Daphnia magna*
78 mg/l [21 jours]

Effet: Comportement

Chronique - NOEC - Eau douce

Poisson - Fathead minnow - *Pimephales promelas* - Embryon
Âge: <24 heures
168 mg/l [33 jours]

Effet: Mortalité

Aiguë - CE50 - Eau douce

Daphnie - Water flea - *Daphnia magna* - Larve

Méthylisobutylcétone

Acétaldéhyde

Section 12. Données écologiques

Âge: <24 heures
48.25 mg/l [48 heures]
Effet: Intoxication
Aiguë - CL50 - Eau douce
Poisson - Fathead minnow - *Pimephales promelas*
Âge: 30 jours; Taille: 17.9 mm; Poids: 0.554 g
30.8 mg/l [96 heures]
Effet: Mortalité

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Persistance et dégradation

Non disponible.

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Nom du produit ou de l'ingrédient	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
Acétone	-	-	Facilement
Acétate de n-butyle	-	-	Facilement
Méthylisobutylcétone	-	-	Facilement

Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogKoe	FBC	Potentiel
Phtalate de benzyle et de butyle	-	1693.25 [Essais de bioconcentration sur des poissons et des mollusques bivalves d'eau salée]	Élevée

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau : Non disponible.

Autres effets nocifs

Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Les vapeurs du résidu du produit peuvent créer une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du contenant.

Section 13. Données sur l'élimination

Ne pas couper, souder ou meuler des contenants usagés à moins qu'ils n'aient été nettoyés à fond intérieurement. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Section 14. Informations relatives au transport

	Classification pour le DOT	Classification pour le TMD	Classement mexicain	IATA	IMDG
Numéro ONU	UN1263	UN1263	UN1263	UN1263	UN1263
Désignation officielle de transport de l'ONU	PEINTURES	PEINTURES	PEINTURES	PAINT	PAINT. Marine pollutant (p-Chlorobenzotrifluoride, Butyl Benzyl Phthalate)
Classe de danger relative au transport	3 	3 	3 	3 	3  
Groupe d'emballage	II	II	II	II	II
Dangers environnementaux	Non.	Non.	Non.	Yes. The environmentally hazardous substance mark is not required.	Yes.
Autres informations	- ERG No. 128	Produit classé conformément aux sections suivantes de Transport des marchandises dangereuses Règlements. 2.18-2.19 (Classe 3). ERG No. 128	- ERG No. 128	The environmentally hazardous substance mark may appear if required by other transportation regulations.	The marine pollutant mark is not required when transported in sizes of ≤5 L or ≤5 kg. Emergency schedules F-E, S-E

Protections spéciales pour l'utilisateur

Les descriptions d'expédition plurimodale sont fournies à titre informatif et ne tiennent pas compte de la taille des contenants. La présence d'une description d'expédition pour un mode de transport particulier (mer, air, etc.) n'indique aucunement que le produit est emballé convenablement pour ce mode de transport. Il faut vérifier l'adéquation de l'emballage avant l'expédition du produit, et la conformité à la réglementation applicable revient uniquement à la personne offrant le produit à transporter. Les personnes qui chargent et déchargent les marchandises dangereuses doivent être formées sur les risques liés aux substances et sur les

Section 14. Informations relatives au transport

mesures à prendre en cas de situations d'urgence.

Transport en vrac aux termes des instruments IMO : Non disponible.

Nom d'expédition correct : Non disponible.

Section 15. Informations sur la réglementation

Réglementations Internationales

Protocole de Montréal

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Listes internationales :

- Inventaire des substances chimiques d'Australie (AIIIC)**: Indéterminé.
- Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)**: Indéterminé.
- Inventaire du Japon (CSCL)**: Indéterminé.
- Inventaire japonais (ISHL)**: Indéterminé.
- Inventaire de Corée (KECI)**: Indéterminé.
- Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC)**: Indéterminé.
- Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS)**: Indéterminé.
- Inventaire des substances chimiques de Taiwan**: Indéterminé.
- Stocks de la Thaïlande**: Indéterminé.
- Inventaire de Turquie**: Indéterminé.
- Stocks du Vietnam**: Indéterminé.

Section 16. Autres informations

Hazardous Material Information System (États-Unis)

Santé	*	2
Inflammabilité		3
Risques physiques		0

C'est au client qu'il revient de déterminer le code EPI de cette matière. Pour en savoir plus sur les codes d'équipement de protection individuelle (EPI) HMIS®, voir le manuel de mise en œuvre HMIS®.

Caution: HMIS® ratings are based on a 0-4 rating scale, with 0 representing minimal hazards or risks, and 4 representing significant hazards or risks. Although HMIS® ratings and the associated label are not required on SDSs or products leaving a facility under 29 CFR 1910.1200, the preparer may choose to provide them. HMIS® ratings are to be used with a fully implemented HMIS® program. HMIS® is a registered trademark and service mark of the American Coatings Association, Inc.

Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2	Sur la base de données d'essais
CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2	Méthode de calcul
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A	Méthode de calcul
CANCÉROGÉNÉCITÉ - Catégorie 2	Méthode de calcul
TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 1B	Méthode de calcul
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3	Méthode de calcul

Historique

Date d'impression : 10/11/2025
: 10/11/2025

Date d'édition/Date de révision : 10/11/2025	Date de publication précédente : 8/1/2025	Version : 13.01	23/24
MPB-9000LV	LOW VOC FACTORY PACK BASECOAT BLACK	SHW-85-NA-GHS-CA	

Section 16. Autres informations

Date d'édition/Date de
révision

Date de publication : 8/1/2025

précédente

Version : 13.01

Légende des abréviations : ETA = Estimation de la toxicité aiguë
FBC = Facteur de bioconcentration
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
IATA = Association international du transport aérien
CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
LogK_{ow} = coefficient de partage octanol/eau
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
N/A = Non disponible
SGG = Groupe de séparation
NU = Nations Unies

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Nous recommandons que chaque client ou destinataire de cette fiche signalétique (FS) examine cette dernière soigneusement et consulte les ressources au besoin afin de bien comprendre les données comprises dans cette FS ainsi que tous les risques associés au produit. Nous fournissons cette information de bonne foi et nous croyons à son exactitude à la date indiquée dans la présente. Cependant, nous n'offrons aucune garantie, expresse ou implicite. L'information présentée ici ne s'applique qu'au produit tel qu'il est expédié. L'ajout de toute matière peut modifier la composition, les dangers et les risques de ce produit. Les produits ne doivent pas être remballés, modifiés ou teintés à moins d'instructions spécifiques de la part du fabricant, y compris, entre autres, en intégrant des produits non spécifiés par le fabricant ou en utilisant ou ajoutant des produits dans des proportions non spécifiées par le fabricant. Les exigences réglementaires sont sous réserve de changement et peuvent différer d'un emplacement ou d'un territoire à l'autre. Le client/acheteur/utilisateur est responsable de voir à ce que ses activités soient conformes aux lois fédérales, étatiques, provinciales ou locales. Les conditions d'utilisation du produit ne relèvent pas du fabricant, le client/acheteur/utilisateur est responsable de déterminer les conditions nécessaires à une utilisation sécuritaire de ce produit. Le client/acheteur/utilisateur ne doit pas utiliser le produit à d'autres fins que celles indiquées à la section applicable de cette FS sans d'abord consulter le fournisseur et obtenir des instructions de manutention écrites. En raison du foisonnement des sources d'information, notamment les FS propres aux fabricants, le fabricant ne peut être tenu responsable des FS provenant d'une autre source.